



## Don à héritier

-----  
Par machoum

Bonjour Mesdames et Messieurs,

J'ai bientôt 90 ans et suis, je vous l'assure, sain d'esprit... et j'ai deux fils.

Nous avons toujours été, ma femme et moi, très proche du premier qui nous visitait régulièrement. A l'inverse, notre second fils a toujours été distant et indifférent.

Au décès de mon épouse, j'ai changé de région afin de me rapprocher du premier qui s'occupe bien de moi.

Aussi aimerais-je lui faire plaisir à lui, ses enfants et petits enfants, en leur achetant un camping car qu'il ne pourrait acheter.

Afin que l'opération ne soit pas pénalisante pour lui en terme fiscal et lors de la succession, pouvez-vous me conseiller pour savoir si je dois l'acheter à mon nom ou au sien.

Je ne voudrais pas que ce véhicule passe en succession et oblige mon fils à le vendre pour en payer la moitié à son frère.

Dans l'attente de vos avis et avec mes remerciements, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs mes sincères salutations.